Zeitschrift: Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier
Herausgeber: Association pour l'Étude de l'Histoire du Mouvement Ouvrier
Band: 36 (2020)

Artikel: Genève, la mutation d'un syndicat chrétien
Autor: Tissot, Georges
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-880810

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

GENÈVE, LA MUTATION D'UN SYNDICAT CHRÉTIEN

GEORGES TISSOT*

Le but de cet article n'est pas tant d'évoquer ou de présenter des personnes qui se sont investies dans une organisation d'origine chrétienne au nom de leur foi[1]. Ces apports individuels ne sont bien entendu pas négligeables, mais ils ne rendent pas compte à eux seuls des raisons et des modalités de l'évolution du syndicat. On parlera donc ici surtout de l'évolution des syndicats chrétiens genevois qui sont devenus en 1985 le SIT – Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs.

L'origine des syndicats chrétiens

À son origine, le syndicalisme chrétien participe d'un mouvement d'idées plus larges qui, sur le plan politique, a donné naissance au mouvement chrétien-social puis à la démocratie chrétienne.

L'encyclique papale *Rerum novarum* (1891), où les syndicalistes chrétiens situent leur origine, était en réalité une réponse de l'Église catholique au monde nouveau issu de la Révolution française et au libéralisme. Elle propose une voie médiane entre deux « hérésies » : le libéralisme et le socialisme.

Le syndicalisme chrétien ne s'est pas imposé dès ses origines à Genève comme une évidence, y compris pour ceux qui contribuèrent à le fonder. Jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale, les chrétiens adhéraient aux syndicats de l'Union syndicale suisse (USS). Les seuls regroupements purement confessionnels étaient alors des cercles paroissiaux, ou encore l'Union des travailleuses catholiques et l'Union des travailleurs catholiques, dont les objectifs étaient plutôt récréatifs, caritatifs et de secours mutuels (caisse maladie, entre autres).

---

* Ancien secrétaire syndical au SIT de 1974 à 2011.

[1] De nombreuses informations contenues dans ce texte sont tirées et adaptées de la brochure *Histoires de syndicats*, Bulletin d'information du SIT, septembre 1996.

Dans cette volonté de se retrouver entre catholiques tout en ne restant pas à l'écart des syndicats traditionnels, il faut voir plusieurs éléments :

- les catholiques sortent de la période du *Kulturkampf* (interdits religieux) et comprennent également le risque du « ghetto » ;
- l'immigration en provenance d'autres cantons, en particulier de cantons catholiques romands, est très importante à Genève ;
- les syndicats socialistes n'ont pas encore à Genève l'orientation révolutionnaire qu'ils auront entre les deux guerres mondiales ;
- les catholiques, encore peu nombreux, ne voient pas comment constituer une organisation syndicale qui serait ultra-minoritaire.

Le tournant : la guerre de 1914-1918 et ses conséquences

La Première Guerre mondiale aggrave les problèmes sociaux. Le mouvement socialiste se radicalise, ce qui culmine dans la grève générale de 1918, ainsi que dans le soutien à la révolution russe de 1917. Cette évolution s'accompagne d'un anticléricalisme propre à rebuter les chrétiens. Ce sont à ces chocs qu'il faut attribuer le renforcement des syndicats chrétiens en Suisse, et à Genève leur création. Les catholiques, et les chrétiens en général, jugent alors incompatibles leur foi et l'enseignement social de l'Église avec les « menées collectivistes ».

En 1920, les évêques suisses précisent encore dans une lettre pastorale intitulée *Le péril social* : « On ne peut pas être socialiste et catholique en même temps. [...] Les syndicats chrétiens sont le moyen positif le plus pratique pour arrêter la poussée révolutionnaire. »

Naissance des syndicats chrétiens à Genève

Les syndicats chrétiens proprement dits sont d'abord fondés à Genève dans des secteurs où n'existent pas d'autres syndicats. Il en va ainsi le 16 juillet 1921 du syndicat des employés de banque, de commerce et de bureau, avec une soixantaine de membres. Signalons cependant que deux sections de l'Union des travailleuses catholiques avaient déjà un caractère syndical, mais refusaient de se nommer comme telles (le mot faisant encore peur) : la Section des employées de commerce et de bureau (fondée en 1914) et celle des ouvrières de l'aiguille (1918).

Le développement des syndicats chrétiens est alors constant, puisqu'ils seront vingt-deux à fin 1926. Les éléments sont en place pour la fondation, le 1er juin 1923, de la Fédération genevoise des syndicats chrétiens, un cartel laissant à chaque syndicat son autonomie

et ses activités propres, et qui devient bientôt la Fédération genevoise des syndicats chrétiens et corporatifs (FGSCC).

En automne 1923, le Valaisan Henri Berra est nommé secrétaire permanent. Il axe l'activité de la FGSCC sur la création et le développement d'institutions pour concurrencer sur leur terrain les autres syndicats : création en 1923 d'une caisse d'allocations familiales ; en 1924, d'une caisse de compensation pour perte de gain ; en 1925, d'une caisse maladie et d'une caisse d'assurance chômage (l'assurance chômage ne deviendra obligatoire à Genève qu'en 1932).

La FGSCC se bat alors pour la création d'un office social du logement, pour l'octroi de vacances aux apprentis et pour le droit de vote et d'éligibilité des femmes aux prud'hommes (cause gagnée en 1930).

Le corporatisme

Dans les années 30, le corporatisme connaît un essor important en Suisse romande, tant dans les milieux catholiques que protestants[2]. Cette période de l'histoire de la FGSCC doit être plus spécifiquement comprise à la lumière de la doctrine corporatiste propagée par l'abbé André Savoy[3], et ses nombreuses références à l'encyclique *Rerum novarum*. Selon cette doctrine, le seul remède est dans la réorganisation professionnelle, c'est-à-dire le groupement officiel de tous les membres d'une même profession en vue de l'entente entre syndicats patronaux et ouvriers. La corporation regroupe un syndicat ouvrier et un syndicat patronal dans une structure commune (avec parfois également un syndicat de techniciens), et il n'est pas étonnant de voir se fonder les premières corporations dans les métiers où les patrons sont relativement proches des travailleurs parce qu'ils participent aussi aux activités manuelles. C'est à Genève que naît en 1924 la première corporation, celle de la terre. Le mouvement corporatiste va

---

[2] En témoigne par exemple l'existence de la Fédération vaudoise des corporations, affiliée à l'Union corporative suisse présidée par le protestant Julien Lescaze.

[3] En 1919, l'abbé Savoy publie *Les tâches actuelles de la démocratie chrétienne en Suisse* qui devient l'ouvrage de référence du mouvement chrétien-social de Suisse romande. Il y développe sa propre conception de la société dans laquelle la paix sociale doit être garantie par une triple autorité : celle du père au sein de la famille, celle du patron dans l'atelier, celle de l'Église dans l'État. L'abbé Savoy « influence profondément le catholicisme romand de l'entre-deux-guerres et crée un réseau de corporations et de syndicats chrétiens-sociaux ». Le secrétaire syndical Henri Berra est à la tête de ce mouvement corporatiste genevois. Urs Altermatt, *Le Catholicisme au défi de la modernité : l'histoire sociale des catholiques suisses aux XIXe et XXe siècles*, Lausanne, Payot, 1994, p. 205.

connaître une grande extension. En 1931 est fondée la Fédération genevoise des corporations et, en 1932, un secrétariat patronal groupant 250 employeurs qui est à l'origine de la Fédération des syndicats patronaux, devenue en 2003 la Fédération des entreprises romandes (FER). La FGSCC subventionne même, au début, le secrétariat patronal et son organe, *L'Ordre professionnel*.

Les années 1930 sont marquées par la crise et le chômage, ainsi que par une polarisation politique. Des incidents éclatent sur les chantiers, en particulier à la suite de grèves décidées par les syndicats de l'Union des syndicats du canton de Genève (USCG), regroupement des syndicats USS. Après le 9 novembre 1932 (l'armée tire sur une manifestation antifasciste, faisant 13 morts) se constitue le groupe des Jeunes travailleurs pour s'affronter aux groupes de gauche et diffuser l'idée corporatiste. Il interviendra souvent au côté des troupes du fasciste Géo Oltramare. En janvier 1933 sort le premier numéro du journal *La Liberté syndicale*, qui devient un instrument de propagande et de polémique virulente, en particulier avec les dessins de Noël Fontanet.

Mais l'idée corporatiste au sens large fait aussi son chemin dans les autres syndicats avec, notamment, la création de la « communauté professionnelle » en 1923, dotée de structures paritaires à tous les échelons[4]. Au sein de l'USS, l'organisation interprofessionnelle est abandonnée au profit d'une organisation par secteurs professionnels. Les contrats collectifs se généralisent et l'on aboutit, en 1937, aux premières conventions nationales dites de paix du travail.

Une fausse idée neuve

L'importance donnée à la convention de la métallurgie fait souvent croire, à tort, qu'elle est la première convention collective de travail en Suisse. Ce n'est d'abord pas, à proprement parler, une convention collective réglant des conditions de travail. De plus, cette convention n'est pas la première qui formalise la paix du travail. Le 15 mai de la

---

[4] À noter que dès le début du siècle, face à la résistance accrue des organisations patronales et l'échec de plusieurs grèves, les dirigeants des fédérations syndicales de l'USS « s'efforcèrent de mieux "discipliner" les grèves, en élaborant des conditions très strictes pour leur déclenchement et leur soutien par la caisse centrale », accompagnant la signature des premiers contrats collectifs de travail. Par ailleurs, les tendances corporatistes demeurèrent longtemps au sein des corps de métiers, et freinèrent souvent les tendances à l'unification syndicale. Marc Vuilleumier, *Histoire et combats. Mouvement ouvrier et socialisme en Suisse. 1864-1960*, Genève, Éditions d'en bas & Collège du travail, 2012, p. 537-539.

Dessin d'Édouard Elzingre, vers 1936.

même année déjà, une convention similaire avait été conclue dans l'industrie horlogère pour régler pacifiquement un conflit dans les fabriques de boîtes de montres[5].

Ces conventions reconnaissent un intérêt commun entre patrons et ouvriers et donnent une méthode pour régler les conflits sans passer par la grève. En reconnaissant ouvertement l'économie de marché et la logique du profit capitaliste, les syndicats acceptent les conditions d'un « régime de paix sociale absolu » qui met à l'index la grève et le lock-out. Ponctuée par le compromis gouvernemental (participation du Parti socialiste au Conseil fédéral), cette organisation, vivement critiquée par une partie de la gauche, restreint fortement l'expression collective des conflits sociaux et des désaccords politiques, notamment de ceux qui surgissent du rapport entre capital et travail.

Les syndicats préféreront donc une politique contractuelle, secteur par secteur, plutôt que des interventions centralisées au niveau politique – d'où les réticences, encore récentes, quant à l'instauration d'un

[5] *Paix du travail, mythes réalités et enjeux*, CRT et SIT, décembre 1987.

salaire minimum légal. Bien entendu, cette orientation relègue aux oubliettes le rôle du syndicat qui consiste à organiser, animer et susciter les luttes sociales et, plus encore, à préparer la conquête du pouvoir par les travailleurs.

La crise du corporatisme

Paradoxalement, la FGSCC manque complètement le virage de la paix du travail. Il faut dire qu'à Genève, les affrontements entre syndicats chrétiens et socialistes sont particulièrement virulents, ne serait-ce que parce que l'USCG est assez éloignée du mouvement de la communauté professionnelle. C'est par exemple la Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment (FOBB) genevoise qui fait recours en 1938 au Tribunal fédéral contre la loi Duboule (œuvre notamment de la FGSCC) qui permettait de donner force obligatoire aux contrats collectifs.

La FGSCC est alors à la tête du mouvement corporatiste romand, mais sa puissance l'empêche de se remettre en cause et de s'adapter tant à l'évolution sociale qu'à l'évolution idéologique portée par des auteurs comme Emmanuel Mounier et Jacques Maritain en faveur d'un humanisme chrétien. Or, les syndicats patronaux se soucient davantage de la défense de leurs propres intérêts que de la construction d'une société corporatiste. De plus, les dirigeants de la FGSCC sont attaqués par des membres influents de leur propre organisation, qui leur reprochent de laisser de côté leur idéal pour se contenter de réalisations temporelles. Ces critiques sont relayées par les autorités ecclésiastiques. Il va sans dire, c'est aussi la connotation fasciste de la corporation (Benito Mussolini et Philippe Pétain s'en réclamaient) qui va contribuer à son discrédit, puis à son abandon définitif au milieu des années 40.

De la FGSCC à la FSCG

L'immédiat après-guerre est l'époque où de nombreux militants de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) et de la Ligue ouvrière chrétienne (qui devient en 1942 le Mouvement populaire des familles) rejoignent ce syndicat avec lequel ils s'étaient pourtant durement affrontés dans les années 1930. Cette réconciliation est scellée par l'entrée de Fernand Pittet (ancien permanent de la JOC) comme secrétaire permanent de la FGSCC en 1945 (il sera secrétaire général de la FSCG de 1968 à 1981).

Lucien Genoud, ouvrier de formation et Fribourgeois comme Fernand Pittet, succède à Henri Berra au secrétariat général du syn-

dicat, poste qu'il occupe de 1943 à 1968. Il reconstitue d'abord une unité dans la Fédération pour mettre un terme aux conflits internes et pour se faire reconnaître à l'extérieur. Les moyens développés pour atteindre ces objectifs sont la formation syndicale des militants, l'affirmation de l'indépendance politique des secrétaires syndicaux à l'égard des partis nationaux (soit les forces de la droite genevoise) et, afin de sortir de son isolement, l'adhésion à la Confédération des syndicats chrétiens de la Suisse.

L'indépendance politique

Dès 1945, la FSCG s'engage ainsi sur la voie d'une indépendance croissante à l'égard des partis politiques. Cette évolution ne s'accomplit pas sans difficulté. Joseph Miazza, secrétaire syndical du bâtiment et longtemps proche des thèses de l'abbé Savoy, est député au Grand Conseil pour le Parti indépendant chrétien-social et compte s'y représenter. Pour recréer l'unité dans la FSCG et inclure les protestant·e·s, Lucien Genoud avait promis que les permanents ne rempliraient plus de mandat politique. Joseph Miazza refuse d'abord de se plier, appuyé par l'assemblée des délégués. Devant la menace de démission de Genoud, il retire sa candidature au Grand Conseil. Mais le conflit se reproduit en 1948, pour les mêmes raisons. L'assemblée décide alors d'inclure dans le contrat des permanents l'incompatibilité entre un mandat politique et le poste de secrétaire syndical, tout en garantissant la liberté de militer dans le parti de son choix. Les relais politiques nécessaires sont assumés par les militants, dans quelque parti que ce soit.

Pour en finir avec les liens avec le Parti indépendant chrétien-social, notons que ceux-ci deviendront de plus en plus distendus au cours des années, et que ces rapports seront réduits à zéro lorsque, à la fin des années 1960, des militants syndicaux qui y exerçaient des charges importantes quitteront le parti, le trouvant trop marqué à droite.

Rapprochements national et romand

L'abandon de l'idée de la corporation est une condition pour un rapprochement des syndicats genevois avec l'ensemble du mouvement syndical chrétien suisse qui, en Suisse alémanique, n'a jamais prôné le corporatisme. C'est également une nécessité car ce sont les grandes fédérations professionnelles nationales qui sont signataires des conventions collectives. Par ailleurs, la caisse de grève de la FSCG ne tiendrait pas le coup en cas de grève prolongée. Celle des ferblantiers de 1944 l'a quasiment mise à sec. En 1948, une convention est signée avec la

Fédération des syndicats chrétiens nationaux (qui deviendra la CSC). Toutefois, certains secteurs n'auront jamais d'affiliation nationale, soit par désintérêt des fédérations CSC, soit par inexistence de fait de centrales (secteurs de l'agriculture et de la haute couture ; le tertiaire ne suivra qu'au milieu des années 1960). Par ailleurs, l'histoire des relations entre Genève et la Suisse est jalonnée de tiraillements. La FSCG cherche constamment à préserver son autonomie à l'égard des fédérations professionnelles nationales qui veulent contrôler leurs sections cantonales. Mais en adhérant à la CSC, la FSCG ne perdra jamais son autonomie politique, financière et organisationnelle. Par exemple, les permanents, même en charge de secteurs nationaux, resteront toujours payés par Genève.

Parmi les moyens internes au syndicat, il faut mettre en évidence les efforts pour organiser la formation syndicale d'une manière systématique : les assemblées (plusieurs fois par an) donnent la parole à des orateurs extérieurs sur des thèmes d'intérêt général (la doctrine sociale de l'Église, la fiscalité, la politique familiale) ; des cours sont organisés en semaine ; une fois par an, une journée syndicale regroupe plusieurs centaines de militants. Contre l'isolement social, la FSCG, c'est aussi une grande famille : fête de Noël pour les enfants, tournoi de football, fête de printemps, achat du Chalet La Bruyère à Saint-Gervais, construction des logements HLM au Bocage à Onex. Notons que cet esprit de famille identitaire, induit à Genève en grande partie par les suites du *Kulturkampf*, est celui de l'ensemble de la catholicité : parti et syndicats d'abord, mais aussi mouvements d'Église – Action catholique ouvrière (ACO), JOC, etc. –, des cercles de réflexion et de formation paroissiaux, des mouvements de jeunes (scouts, colonies de vacances, loisirs organisés).

L'évolution idéologique

L'après-guerre est marqué par ce qui avait conduit à la création des syndicats chrétiens : le refus de la lutte des classes et la limitation du rôle de l'État. En revanche, du côté syndical, on fonde beaucoup d'espoir sur les bonnes volontés patronales. Mais la corporation a vécu. Il ne restera dès lors qu'à en prendre note dans le nom de l'organisation ; ce sera fait en 1948 à l'unanimité : la FGSCC devient la FSCG, Fédération des syndicats chrétiens de Genève. Les statuts rejettent la notion de lutte des classes. Le rapport d'activité de 1953 confirme les fondements idéologiques : « C'est notre doctrine basée sur l'humanisme chrétien qui nous fait désirer la collaboration avec le patronat.

Nous ne voulons pas choisir entre un matérialisme marxiste ou américain, nous excluons l'un et l'autre. »[6]

Progressivement pourtant, les critiques contre les organismes patronaux se font de plus en plus vives, surtout lorsque ceux-ci refusent des améliorations de la sécurité sociale (protection contre les accidents, vacances, jours fériés, AVS, allocations familiales), alors qu'elles pourraient être consenties en raison de l'évolution économique grâce à la mécanisation du travail et aux hausses de productivité. En 1945 déjà, un comité d'action commun a contribué et abouti à la création de l'AVS. Il est mené par le communiste Jean Vincent et le syndicaliste chrétien Joseph Pasquier qui héritent de la distinction de « pères de l'AVS »[7]. En 1955, la FSCG refuse de rallier un comité (contre une initiative fiscale communiste) s'opposant aux améliorations sociales. En 1966, elle appuie un projet de loi du communiste Armand Magnin en faveur des allocations familiales. Sur les relations avec les communistes, le chrétien très convaincu et secrétaire général de la FSCG Lucien Genoud aurait même affirmé que si c'est le diable qui amène le progrès social, il voterait pour le diable.

Un point de relance : 1968

L'évolution en Suisse romande et à Genève se fait en parallèle (mais moins vite !) à celle des syndicats chrétiens français qui ont délibérément choisi la gauche durant la Résistance. On assiste alors à un glissement progressif de la conscience politique et sociale non seulement des militant·e·s, mais collectivement de l'organisation. Il faut noter que les liens entre syndicats romands et français ont toujours été constants : invitations réciproques aux congrès, à des conférences, à des cours de formation, parfois actions syndicales communes.

Avec un anti-libéralisme toujours présent qui se mue d'abord en anti-capitalisme, puis en anti-colonialisme et anti-impérialisme[8], reste présente la volonté d'une autre voie entre le capitalisme et le communisme stalinien. Cette aspiration conduit aux mouvements de mai 1968. La FSCG envoie alors un message de soutien aux grévistes français, mais aussi aux étudiants genevois. Cette évolution est celle de

---

[6] Rapport d'activité du secrétaire général à l'Assemblée des délégués de 1953 ; archives du SIT, Genève.

[7] Joseph Pasquier a d'ailleurs donné son nom à une rue de Genève et la FSCG aura longtemps un siège de droit dans la commission fédérale de l'AVS.

[8] Cf. S. Rousseau, *La colombe et le napalm : des Chrétiens français contre les guerres d'Indochine et du Vietnam, 1945-1975*, Paris, CNRS éditions, 2002.

la société tout entière, mais elle se manifeste également dans le monde chrétien, avec le Concile Vatican II, des groupes comme Chrétiens du mouvement (à Genève)[9] ou Témoignage chrétien[10] (en France).

L'une des originalités des syndicats chrétiens est de s'être toujours préoccupés des questions au-delà du seul monde du travail, puisque l'axiome de départ était la contribution à la création du royaume de Dieu sur terre. Dans les priorités figuraient ainsi les questions familiales, du logement, des assurances sociales mais aussi du cadre de vie, accordant progressivement une attention pour l'écologie (position antinucléaire dès les années 1970).

Les mouvements sociaux et associatifs issus de mai 1968 ont montré les limites du syndicalisme de l'époque qui se restreignait à une politique réformiste sans remettre en cause les rapports de production. En bref, une critique a été développée à l'égard d'organisations bureaucratisées occupées aux intérêts de l'aristocratie ouvrière, de façon verticale, ce qui amène à confondre souvent compromis social et compromission. À cette bureaucratie est reproché un repli sur ses intérêts propres et un désintérêt pour la défense des travailleurs des secteurs précaires, secteurs souvent formés en majorité d'immigrés (hôtellerie-restauration, construction, nettoyage). On lui reproche aussi un désintérêt pour la défense des nouvelles catégories de travailleurs issus de la tertiarisation de l'économie, mais aussi des services publics et parapublics liés au développement de l'État social. Ces critiques dénoncent un syndicalisme d'appareil, simple courroie de transmission de partis au niveau national. On assiste dès lors, à la fin des années 1960 et au début des années 1970 à une série d'expérimentations, de luttes et d'actions, y compris avec des non-syndiqués : comités d'action syndicale, groupes de base, comités de lutte ou de soutien, etc.

Notons en passant, mais en la soulignant, l'importance qu'eut sur les esprits également en Suisse la grève et l'occupation des travailleuses et des travailleurs de l'usine d'horlogerie LIP à Besançon en 1973. Outre les moyens d'action (grève, occupation et vente des montres) LIP montra la différence essentielle entre la légalité au sens étroit et la légitimité. Les liens avec les syndicats suisses furent très étroits :

---

[9] C. Frauenfelder, « Chrétiens du mouvement (1969-1974) : Genève au cœur de la contestation », in *Helvetia et le goupillon, religion et politique en Suisse romande, XIXe-XXe siècle*, Lausanne, Société d'histoire de la Suisse romande, 2012.

[10] E. Fouilloux, « Les cinq étapes de Témoignage chrétien », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, vol. 125 nº 1, 2015.

meetings à Genève et en Suisse romande, tracts communs, vente de montres en Suisse avec passage clandestin de celles-ci à la frontière. Les syndicalistes chrétiens trouvaient chez LIP des dirigeants syndicalistes de la grève issus de la CFDT et de mouvements chrétiens, tels l'ACO et la JOC.

Syndicalisme en mutation

Face à l'échec, après 1968, du contournement des syndicats par les mouvements d'extrême gauche, notamment à cause de leurs divisions, les syndicats ont été réinvestis (souvent par ce qui était appelé une démarche «d'entrisme») et redeviennent un lieu essentiel de débat et de clarification du mouvement ouvrier. Deux logiques s'affrontent. La première perpétue de fait la ligne du «syndicat, courroie de transmission du parti». Cette voie se concrétise dans les syndicats de l'USS, pour lesquels les militant·e·s des groupes politiques d'extrême gauche et de gauche ont majoritairement la préférence. La deuxième voie plaide en faveur de l'autonomie du mouvement syndical – dans son action et sa pensée – par rapport aux partis. Pour les militant·e·s de gauche au sein des syndicats chrétiens comme pour celles et ceux issu·e·s des mouvements sociaux et politiques non partidaires extérieurs aux syndicats il ne fait aucun doute : leur analyse de la situation les conforte dans l'idée que les conditions sont plus favorables au sein des syndicats chrétiens – en particulier romands – qu'au sein de l'USS pour une transformation et une rénovation de l'action syndicale. Cet apport militant va faire évoluer les syndicats chrétiens de plus en plus clairement à gauche dans l'éventail politique et social genevois.

C'est l'époque des luttes de contestation de l'Église-institution et on parle alors de «chrétiens de gauche» et de «théologie de la libération», en lien avec des mouvements révolutionnaires d'Amérique latine (comme la figure de Camilo Torres, prêtre guérillero tué au combat en Colombie). Les militant·e·s qui font évoluer le syndicat de l'intérieur sont donc rejoint·e·s par des apports extérieurs, justement parce que le syndicat prend des positions qui manifestent cet esprit d'ouverture.

La «rénovation syndicale»

Ces militant·e·s ont voulu rénover un syndicalisme auquel ils reprochaient de s'être «bureaucratisé, compromis et endormi», de se cantonner dans des négociations au sommet, d'être dépendant des partis, de ne pas pratiquer la démocratie interne. Ils s'en sont donné des outils : création de la CRT (Confédération romande du travail,

regroupement des syndicats chrétiens du tertiaire public et privé), travail dans la FSCG et la FCOM (Fédération chrétienne des ouvriers sur métaux). Cet autre syndicalisme, c'est l'action sur les lieux de travail, la démocratie syndicale, l'ouverture aux plus précaires, la réponse aux demandes quotidiennes des travailleurs (permanences, impôts, permis), l'autonomie politique, la solidarité interprofessionnelle, l'intervention sur les conditions de vie (logement, transports, santé, écologie).

Les valeurs qui fondent cette rénovation se sont construites progressivement pendant les années 1970, puis ont été « théorisées » au congrès du SIT de 1985 sous cette forme : « Le-la travailleur-euse doit être l'acteur des changements qui le-la concernent. C'est une attitude qui vise à faire des hommes et des femmes, à leur niveau et dans leur environnement, les véritables décideurs et acteurs des transformations économiques, sociales, politiques, culturelles. Une des conséquences de ce principe est le besoin d'information et de formation des travailleurs-euses. On ne naît pas solidaire, on le devient dans l'action, à travers des confrontations. L'idéologie capitaliste, les milieux dirigeants utilisent, eux, la concurrence entre les individus, le chacun pour soi. Le syndicat se doit d'offrir une autre culture aux travailleurs-euses[11]. » Cela passe également par l'autonomie, notamment à l'égard des partis politiques, car « pour que le travailleur soit l'acteur de son propre changement, c'est d'abord en matière de pensée, de capacité de réflexions, de revendications, que le syndicat doit faire preuve d'indépendance. Le syndicat qui réunit en son sein tous les travailleurs-euses au-delà de leurs options idéologiques ne peut être la courroie de transmission d'aucune organisation politique ou confessionnelle. »

On trouvera dans la remise en cause de la valeur-travail des couleurs mêlées d'humanisme chrétien et de marxisme, comme l'affirme une fois encore le texte d'orientation du congrès de 1985 : « Un emploi ne se justifie pas seulement parce qu'il donne un salaire, mais parce qu'il devrait répondre à un besoin de l'usager, à une utilité sociale tout en étant épanouissant pour le travailleur et la travailleuse ; il faut prendre en compte le respect de l'environnement ; il faut aussi lier vie au travail et mode de vie : à quoi sert une forte diminution du temps de travail si la durée du déplacement s'allonge d'autant ? »

---

[11] *De la FSCG au SIT [3e congrès, 1985]*, Bulletin d'information du SIT, février 1986.

La mutation de la FSCG en SIT

La mutation du syndicat depuis les années 1960 doit également être interprétée à la lumière de la crise économique qui éclate en 1974-1975, à la suite de la crise du pétrole. Le syndicalisme de l'après-guerre avait un puissant somnifère : une croissance économique pour relancer la production et permettant de distribuer des hausses de salaires, d'améliorer la sécurité sociale, de croire que le chômage disparaît pour toujours. On fait venir en nombre des travailleurs étrangers, on favorise le travail des femmes.

Lorsque les premiers licenciements interviennent en automne 1974, lorsque le chômage augmente par paliers depuis 1975, que des centaines de milliers de travailleurs étrangers et leurs familles partent de Suisse même avant qu'on ne les renvoie, la perspective des syndicats change, souvent sous la pression de mouvements qu'ils ne contrôlent pas. Des grèves, des occupations, des manifestations font voler en éclats le mythe de la paix du travail ; certain·e·s militant·e·s croient à une remobilisation durable, à une radicalisation du mouvement ouvrier.

Cette période se caractérise également par un changement de société et des mentalités qui a empêché une progression mécaniste des luttes. La peur du lendemain n'a pas automatiquement mené à la solidarité, mais souvent à l'individualisme, à la xénophobie, à l'intolérance. Le besoin d'être protégé n'a pas conduit à un renforcement du militantisme, mais à un appel à un syndicat fort et désincarné : le syndicat tire aujourd'hui sa force de sa capacité à défendre les travailleurs et travailleuses, mais moins de sa capacité à les rassembler.

C'est d'ailleurs le paradoxe du renforcement de la FSCG puis du SIT[12] : vouloir constituer un syndicat de masse oblige à répondre aux besoins immédiats de défense des salarié·e·s. L'un des aspects fondamentaux de l'efficacité est de faire que ceux-ci (re)trouvent confiance dans le syndicalisme. Au quotidien, ce sera l'importance donnée à la mise sur pied de permanences les plus efficaces possibles pour régler les problèmes concrets liés aux questions de rapports de travail, mais aussi d'assurances sociales et d'impôts. L'adhésion au syndicat est de moins en moins un acte de conviction, de foi dans une cause, mais un geste utilitaire.

---

[12] Après avoir compté 7700 membres en 1972, la FCSG en perdra plus de la moitié jusqu'en 1981 (3680) surtout à cause du départ du secteur du bâtiment. Les effectifs du SIT remonteront alors à 10 000 membres en 1996, chiffre encore actuel.

Assemblée au Lignon, Genève, le 17 mai 1978, pour le renouvellement de la convention collective de la métallurgie.

Une composante du mouvement ouvrier

La situation économique et l'évolution des idées n'ont pas été sans influence sur les relations entre syndicats. L'urgence de l'action syndicale, les ripostes indispensables obligèrent à des concertations, des unités d'action. Les prises de position sociales d'après-guerre de la FSCG, l'atténuation des luttes (et des rognes) intersyndicales mènent à ce rapprochement.

Dans les années 1960-1970, la FSCG montre clairement sa volonté de faire partie intégrante du mouvement ouvrier et d'éviter le reproche qui lui est adressé de diviser le front syndical. On la retrouve donc de plus en plus souvent au côté des autres syndicats et des partis de gauche, soit lors de prises de position (création de l'AVS, lutte pour les 40 heures, contre le statut de saisonnier, manifestations contre des régimes dictatoriaux, etc.), soit dans des structures permanentes (participation au comité unitaire d'organisation du 1er Mai, Rassemblement pour une politique sociale du logement, etc.), soit, enfin, concrètement, sur le terrain, avec les secteurs syndicaux de base (mouvements à l'hôpital, dans la métallurgie, la fonction publique et le bâtiment, etc.).

Après un premier refus en 1978, la CGAS accepte l'adhésion du SIT en 1995. La CGAS devient ainsi le regroupement de la quasi-totalité des syndicats genevois. Son élargissement s'est accompagné d'une mutation, impliquant une volonté de coordination plus forte du travail syndical et un rapprochement avec la base des travailleurs et travailleuses.

L'indépendance politique : cas pratique

L'ancrage à gauche du SIT ne l'a pas empêché de garder clairement sa ligne d'indépendance vis-à-vis de tout parti politique, notamment en inscrivant dans ses statuts l'interdiction pour ses permanent·e·s d'appartenir à une instance politique d'un parti, et même d'apparaître publiquement en leur nom. Après la prise de distance vis-à-vis des partis nationaux, l'élection, en 1978, d'un secrétaire syndical – Gérald Crettenand – au comité directeur du Parti du travail a été l'occasion de préciser cette indépendance. Dans un premier temps, Gérald Crettenand a en effet été licencié par un organe de la FSCG, davantage en raison du parti en question que de la fonction occupée[13]. Une mobilisation très nombreuse aboutit cependant à une assemblée de délégués qui décide que les secrétaires syndicaux peuvent militer dans le parti de leur choix, mais que leur fonction visible et publique de secrétaire syndical leur interdit d'être identifiés à quelque parti que ce soit. Auparavant, l'organe de la FSCG qui a décidé du licenciement de Crettenand a senti venir le vent et décidé sa réintégration. Ceux qui, dans la FSCG, ont exclu Gérald Crettenand en raison surtout de son lien avec le Parti du travail ont donc perdu la partie sur ce terrain. Et on peut sans doute dater de cette année-là la victoire définitive d'une ligne de gauche à l'intérieur de la FSCG.

La suppression de l'appellation chrétienne

En 1964, la CFTC (Confédération française des travailleurs chrétiens) devient la CFDT (Confédération française démocratique du travail). Cela interpelle en Suisse. Le secrétaire général de la FSCG écrit dans son rapport annuel : « Je ne pense pas que nous sommes prêts à imiter nos camarades de la CFTC qui vont supprimer le qualificatif chrétien de leur titre et supprimer la référence à la morale chrétienne dans leurs statuts. »[14]

La question resurgit en 1967 lorsque le rapport d'activité (le dernier de Lucien Genoud) exprime des craintes à l'égard de la création d'un groupe de la Fédération romande des syndicats chrétiens qui examine si le « C » est encore de rigueur. À Genève, dès 1974, des groupes ou des syndicats (FCOM en 1974, public-privé en 1977) réfléchissent

[13] Pour une interprétation divergente, voir Isabelle Albanese, *L'apport de l'immigration au monde syndical. L'exemple du syndicat genevois SIT, 1945-1995*, mémoire de licence, Université de Fribourg, 1997.

[14] Rapport du secrétaire général de la FSCG à l'assemblée des délégués de 1967.

à l'intérieur de la FSCG à la disparition de la référence chrétienne. Notons qu'en 1968 l'internationale des syndicats chrétiens supprime la référence et devient la Confédération mondiale du travail.

Le 28 novembre 1975, l'assemblée des délégués décide par 41 «oui» contre 34 «non» la création d'une commission pour étudier la suppression ou le maintien du «C». Le travail sera lent et ce n'est qu'en 1982 que le comité décide de consulter tous les membres par questionnaire et par assemblées générales. 50% des membres sont pour enlever le C, 40% pour le garder (il y a des indécis). Dans les assemblées, le score est plus net (63 à 27%). Le comité donne un préavis favorable à la suppression. Le congrès de 1983 prend note de ce préavis et décide que la question sera tranchée au congrès de 1985.

Ce dernier décide alors à une très large majorité (106 à 10) de transformer la FSCG en SIT. À noter qu'au point de vue organisationnel et juridique, il ne s'agit que d'un simple changement d'appellation: les membres le restent de plein droit, la maison syndicale reste propriété du SIT, le personnel a son contrat maintenu, etc. Cette décision causera la démission de moins d'une dizaine de membres.

Il faut noter que ce n'est qu'au congrès de 1995 que le SIT abandonne toute référence chrétienne en supprimant de ses statuts et de sa déclaration de principes l'allusion à l'humanisme chrétien.

L'interprofessionnelle

Le débat au sein de l'USS qui a établi en 1905 la prééminence des fédérations professionnelles sur les unions locales a également traversé les syndicats chrétiens. Ce n'est pas qu'une question organisationnelle: en donnant la priorité aux fédérations professionnelles, il y a le risque de voir s'affronter les intérêts communs dans une branche et ceux de l'ensemble de l'organisation. Une interprofessionnelle prend en compte l'ensemble des intérêts des salarié·e·s – au-delà des pures questions de travail, sans les saucissonner.

Même si la FSCG, puis le SIT, a toujours été un peu plus interprofessionnelle que la plupart des syndicats de Suisse, ce n'est qu'au début des années 1980 qu'elle le deviendra réellement. En 1981, de nouveaux statuts prévoient que l'adhésion du syndiqué se fait à la FSCG et non plus aux quelque 35 syndicats de base. En 1983, le congrès décide d'une cotisation syndicale en pourcentage du salaire brut: jusqu'alors, chaque syndicat de base décidait du montant de la cotisation.

C'est sur la voie de la rénovation syndicale que cette avancée a eu lieu avec tout ce que cela veut dire: solidarité financière, structures

Genève, 1er mai 1982.

Genève, 1er mai 1986.

de décision et de travail, débats politiques. Cela permet notamment de faire porter un effort général sur un secteur ou un thème donné, d'où le développement du SIT dans des secteurs que l'on peut qualifier de déserts syndicaux dans les années 1980 et suivantes. À ce jour, le SIT est certainement la seule organisation qui réunit des salarié·e·s de tous secteurs, puisque les regroupements qui ont eu lieu (Unia, Syna, etc.) sont plutôt des multiprofessionnelles, et cela même s'il existe des cartels plus ou moins lâches, comme les unions syndicales cantonales ou la Communauté genevoise d'action syndicale.

La foi dans un idéal

En 1981, le congrès de la FSCG adopte une déclaration de principes, qui est pour l'essentiel toujours la même aujourd'hui, et dont le préambule est : « La FSCG affirme sa volonté d'être une organisation syndicale interprofessionnelle démocratique répondant pleinement aux aspirations des travailleurs et travailleuses. Elle souligne les apports des différentes formes de l'humanisme, dont l'humanisme chrétien, à la définition des exigences fondamentales de la personne humaine et de sa place dans la société. Elle entend développer son action en restant fidèle à un syndicalisme fondé sur ces exigences. [...] Les actions solidaires menées par les travailleurs ne doivent pas être confondues avec des attitudes relevant de la charité ou du "sacrifice". La solidarité active avec des groupes sociaux différents nécessite, tout d'abord, d'accepter notre originalité, notre indépendance et les caractéristiques qui nous sont propres. C'est dans la mesure où nous reconnaissons notre différence que nous pouvons accepter et reconnaître la différence des autres. » Et même si l'humanisme chrétien a disparu depuis lors de la déclaration de principes du SIT, on voit que ces principes sont ceux d'un engagement de femmes et d'hommes pour un idéal commun... qui a bien changé avec le temps.